

Le mardy vingt huitième novembre mille sept cent deux Julien Boule  
 fils légitime de Julien Boule et Louise Caure jésu de ladite  
 paroisse de Maroué et Louise Caure jésu de ladite  
 paroisse de Maroué ont contracté mariage devant moy sousignat notaire  
 dans l'église paroissiale de Maroué le jour du saint Conseil de France  
 l'année mil sept cent deux de cette paroisse de Maroué sans opposition  
 des parents et alliés de l'un et de l'autre des parties contractantes  
 et de la paroisse de Maroué et de la paroisse de Maroué  
 Julien Boule fils légitime de Julien Boule et Louise Caure jésu de ladite  
 paroisse de Maroué et Louise Caure jésu de ladite  
 paroisse de Maroué ont contracté mariage devant moy sousignat notaire  
 dans l'église paroissiale de Maroué le jour du saint Conseil de France  
 l'année mil sept cent deux de cette paroisse de Maroué sans opposition  
 des parents et alliés de l'un et de l'autre des parties contractantes  
 et de la paroisse de Maroué et de la paroisse de Maroué

## Informations liées à l'image.

Cote : 5 Mi 044  
 Lieu : Maroué  
 Période : 1693 - 1722

## Commentaire.

Mariage de Julien BOULE et Louise CAURE le 28 novembre 1702 à Maroué  
 AD22, BMS Maroué 1693-1722, vue 186/451